

Une panique à St-François

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 22

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Une panique à St-François.

L'échafaudage qui s'élève actuellement en vue des réparations à exécuter au clocher de St-François, et le crédit demandé à cet effet par la Municipalité, nous remettent en mémoire le curieux débat qui s'éleva dans nos journaux, il y a quinze à vingt ans, au sujet de doutes émis, par des hommes compétents, sur la solidité de ce clocher.

Le temple de St-François s'écroulerait-il ou ne s'écroulerait-il pas?... Telle est la question qu'on se posait alors avec anxiété.

Jusqu'à-là, nous avions vécu paisiblement dans notre bonne ville, et nous nous étions promenés avec confiance sur les trottoirs qui longent le vieil édifice. — Tout à coup, M. B. vint semer l'épouvante au milieu de nous par une révélation sinistre, publiée dans l'*Estafette*, et qui mettait en suspicion la solidité du temple de St-François :

Il court un bruit qui me paraît grave, disait-il. Le temple de St-François serait dans un état de dégradation des plus menaçants. Il résulterait d'un rapport adressé à l'autorité locale, par MM. Violet-le-Duc et Assinare, qu'il pourrait s'écrouler d'un instant à l'autre. De l'avis de ces messieurs, il serait imprudent de continuer à s'en servir. Qu'y a-t-il de vrai dans tout ceci?... etc.

On vit alors les pasteurs de Lausanne manifester de l'inquiétude, non-seulement pour leur personne, mais pour leur auditoire, qui, déjà fort restreint dans les temples solides, allait disparaître complètement dans celui dont on annonçait le prochain effondrement.

Après M. B., M. Assinare mit le comble à la panique par des arguments positifs. Voici ce qu'il écrivait au journal susmentionné :

Je viens par ces quelques lignes informer M. B., votre correspondant, qu'il me fait trop d'honneur en m'associant à M. Violet-le-Duc comme ayant fait rapport à l'autorité communale sur l'état du temple de St-François. Je n'ai jamais été chargé d'aucune mission concernant cet objet; quant à mon opinion personnelle là-dessus, je crois pouvoir dire que cet édifice présente un danger réel et qu'il est imprudent de le laisser dans cet état sans prendre des mesures, non-seulement pour sa conservation (si possible), mais pour éviter une catastrophe d'un jour à l'autre.

Et comme, à cette époque, Lausanne semblait glisser vers le lac, témoin ce qui se passa au nord de la gare où des bâtiments furent endommagés et démolis, on disait : « C'est le même mouvement de terrain qui se communique » au temple ; on glisse à Mornex, on glisse à la gare, on glisse à Sainte-Luce, et, tout naturellement, on glisse à St-François?... »

Ces bruits alarmants prirent de telles proportions que la place de St-François devenait de plus en plus déserte; on n'osait plus aller prendre la tranche chez le pâtissier placé juste en face du clocher, comme Damoclès sous l'épée de Denys-le-Tyran; les cochers de fiacres tremblaient sur leurs sièges, et les abonnés du coiffeur Betting faisaient un détour considérable pour aller à leur barbe. Il n'y avait que l'étranger ignorant le fait qui passait par là sans sourciller.

Le syndic, M. Joël, s'émut.

Craignant de voir ses administrés chercher la sécurité sous d'autres cieus, et de rester seul sur la brèche, il prit la plume et rassura son monde par un rapport de M. Violet-le-Duc à la municipalité, et concluant en ces termes :

Les voûtes mal faites ne sont guère réparables et, au total, les reprises qu'occasionnerait l'église, si on voulait sérieusement la consolider, coûteraient autant qu'une construction neuve bien entendue. Le mieux est donc de faire durer les choses aussi longtemps que l'édifice ne menacera pas sérieusement, par un entretien efficace et en déchargeant les arcs des voûtes des poids qui contribuent à les déformer.

M. le syndic ajoutait du reste qu'on avait apposé des sceaux sur les fissures, afin de pouvoir constater les mouvements. Ce qui revenait à dire : « Ça ne tombe pas, mais ça peut tomber. »

Sur ce, M. B. revint à la charge par une nouvelle lettre à l'*Estafette* appelant l'attention de l'autorité municipale sur cette importante question. « Non-seulement, disait-il, la voûte serait en mouvement, mais le mur du midi surplomberait. »

De là, grand effroi à la Grotte et dans le voisinage.

Enfin, une nouvelle communication

faite au même journal, par M. Ducros, ajoutait que depuis longtemps l'édifice menaçait ruine, et qu'on entendait parfois des craquements. Il n'admettait pas l'observation de M. le syndic, qui aurait désiré que ces faits ne fussent pas rendus publics; il estimait, au contraire, que chaque citoyen a le droit de crier « gare », lorsqu'il voit une église qui va lui tomber sur la tête. Il demandait en outre la démolition de cette « vieille maison » sure fort embarrassante, du reste, et qui, située sur une place tant soi peu profane, sans cesse agitée, ne se prête plus au recueillement ni aux méditations de la religion. »

Puis à côté de cela, mille idées bizarres de se faire jour : Les uns prétendaient que les fissures s'étaient ouvertes à la voix du père Hyacinthe, qui aurait profané la chaire protestante dans ses conférences; quelques-uns y voyaient l'influence du christianisme libéral, dont le but est de tout démolir; d'autres enfin, attribuant, comme nous l'avons dit, ces désordres au glissement du terrain, prétendaient que Lausanne était destinée à descendre.

En présence de telles éventualités, la population n'eut rien de mieux à faire que se tenir à distance et d'attendre résolument son sort sous l'égide de la municipalité.

Aujourd'hui, c'est-à-dire vingt ans après, la municipalité, voyant que le temple ne s'écroulait pas, s'est décidée à le restaurer.

Il n'y a donc pas lieu de se presser; aussi M. Grenier vient-il de nous dire que les réparations dureront dix ans.

L. M.

L'argent ne fait pas le bonheur.

Quelques messieurs, abonnés au *Conteur vaudois*, ont demandé dans un précédent numéro s'il se trouverait peut-être une demoiselle ou veuve disposée à épouser un de leurs amis, veuf, ayant trois enfants et se nourrissant de soupe au saindoux.

Ces messieurs sous-entendent que les dames ne cherchent guère dans le mariage que le bien-être et l'abondance. Ils sont dans l'erreur et ils doivent se per-